



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 19 janvier 2026, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Sonia Léonard, Nicole Levasseur et Anne-Marie Meyran, ainsi que Messieurs les conseillers Christian Lacroix et Denis Marcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Mélanie Grenier. La conseillère Madame Diane Imonti assiste à la séance via visioconférence.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc-André Bergeron est présent.

Neuf (9) personnes assistent à la séance.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 19 janvier 2026
Ordre du jour

- 1. ADMINISTRATION**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2025 – Budget 2026
 - 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2025 – Règlement de taxation 2026
 - 1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2025 – Règlement R-361
 - 1.7 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
 - 1.8 Présentation des comptes du mois de décembre 2025 - Municipalité

- 1.9 Présentation des comptes du mois de décembre 2025 -
Pourvoirie et camping
- 1.10 Taux d'intérêt sur les comptes de taxes et autres
comptes pour arrérages et pénalité pour l'année 2026
- 1.11 Nombre et échéance des versements pour les comptes
de taxes 2026
- 1.12 Autorisation des dépenses incompressibles 2026
- 1.13 Avis de motion – Règlement numéro R-362 décrétant
un emprunt de 64 900\$ pour pourvoir aux frais de
refinancement du règlement d'emprunt numéro R-153
- 1.14 Vente d'immeubles pour défaut de paiements taxes –
mandat à Me Dany Chamard, avocat

2. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Mise à jour du Plan de sécurité civile

3. **TRANSPORTS- VOIRIE**

- 3.1 Acceptation de la démission de l'employé #63

4. **HYGIÈNE DU MILIEU**

5. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

6. **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Demande de dérogation mineure no. DPDRL250136
Matricule : 9549-35-5772
- 6.2 Formation du Comité de revitalisation du parc Clément
St-Jean
- 6.3 Travaux électriques de mise aux normes - Programme
de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives
du Québec (TECQ) 2024-2028

7. **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

8. **LOISIRS ET CULTURE**

9. **VARIA**

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2026-01-001

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Denis Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19h00.

ADOPTÉE

2026-01-002

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2026-01-003

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par Nicole Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 8 décembre 2025 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2026-01-004

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025 – BUDGET 2026

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget pour l'année 2026 tenue le 11 décembre 2025 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2026-01-005

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025 – RÈGLEMENTS DE TAXATION 2026

Il est proposé par Denis Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance extraordinaire portant exclusivement sur les règlements de taxation pour l'année 2026 tenue le 11 décembre 2025 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2026-01-006

1.6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025 – RÈGLEMENT R-361

Il est proposé par Sonia Léonard et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance extraordinaire portant exclusivement sur le règlement R-361 tenue le 11 décembre 2025 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

1.7 RAPPORT AU CONSEIL DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Aucune délégation de pouvoir pour le mois de décembre 2025.

ADOPTÉE

2026-01-007

1.8 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025 - MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de décembre 2025 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
206 105,85 \$;
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
67 398,94 \$.

ADOPTÉE

2026-01-008

1.9 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Nicole Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de décembre 2025 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
8 006,56 \$;
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
3 710,92 \$.

ADOPTÉE

2026-01-009

1.10 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES DE TAXES ET AUTRES COMPTES POUR ARRÉRAGES ET PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT l'article 250.1 de la loi sur la fiscalité municipale, il est proposé par Denis Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents que les soldes impayés des taxes municipales et les autres comptes de la municipalité de Kiamika et du Comité touristique de Kiamika portent intérêt au taux annuel de 15% l'an calculé sur une base journalière pour l'année 2026.

ADOPTÉE

2026-01-010

1.11 NOMBRE ET ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS POUR LES COMPTES DE TAXES 2026

Il est proposé par Denis Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents que le paiement des comptes de taxes émis par la Municipalité de Kiamika pour l'année 2026 soit étalé en quatre (4) versements, soit :

- 16 mars 2026
- 16 mai 2026
- 16 juillet 2026
- 16 septembre 2026

ADOPTÉE

2026-01-011

1.12 AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2026

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des dépenses incompressibles prévues au budget 2026. Les dépenses incompressibles sont définies comme étant des dépenses fixes qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation déjà contractée, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses pour le bon fonctionnement de la municipalité, incluant les abonnements, cotisations ou autres factures récurrentes.

ADOPTÉE

2026-01-012

1.13 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-362 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 64 900\$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT R-153

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Christian Lacroix qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-362 décrétant un emprunt de 64 900\$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d’emprunt R-153.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-362 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2026-01-013

1.14 VENTE D’IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS TAXES – MANDAT À Me DANY CHAMARD

Il est proposé par Denis Marcotte et unanimement résolu que Me Dany Chamard, avocat, soit mandaté pour entreprendre les procédures légales appropriées contre les propriétaires devant des taxes municipales pour l’année 2024-2025.

Il est de plus résolu, que Me Dany Chamard, avocat, soit mandaté pour entreprendre des poursuites en recouvrement de taxes et pour produire des réclamations au nom de la Municipalité de Kiamika par la saisie de biens, au bureau du protonotaire, pour des ventes en justice.

Il est de plus résolu que madame Sophie Gauthier, greffière-trésorière adjointe, et/ou monsieur Marc-André Bergeron, directeur général, soient dûment identifiés par le conseil pour autoriser Me Chamard à entreprendre les démarches appropriées.

ADOPTÉE

2026-01-014

2.1 MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QU’à la suite des élections de novembre 2025, de nouveaux

élus siègent au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le plan de sécurité civile devait être mis à jour en considérant les nouveaux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'approuver et déposer la mise à jour du plan de sécurité civile de la Municipalité et de transférer une copie aux instances impliquées dans ledit plan.

ADOPTÉE

2026-01-015

3.1 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ #63

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une rencontre avec le comité des ressources humaines, l'employé #63 a démissionné de son poste de chef d'équipe et demande de réintégrer son poste de chauffeur-opérateur-journalier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accueillir la démission en tant que chef d'équipe et accepter la proposition que l'employé #63 réintègre son poste de chauffeur-opérateur-journalier en date du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE

2026-01-016

6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. DPDRL250136 MATRICULE : 9549-35-5772

Demande de dérogation mineure no. DPDRL250136, Matricule : 9549-35-5772, pour la propriété située sur le lot 2 677 068.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure de monsieur Pierre Bazinet visant à permettre de construire un bâtiment à partir de deux conteneurs, sur un terrain adjacent;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.3.1) du règlement 17-2002 « relatif au zonage » dispose « qu'aucun bâtiment, aucune construction ou aucun ouvrage ne doivent être réalisés, en tout ou en partie, avec un véhicule, une partie de véhicule, un conteneur ou tout autre objet de récupération à l'exception

8455

des bâtiments à des fins industrielles ou agricoles. »;

CONSIDÉRANT QUE le comité considère la présence de conteneur incompatible avec l'image de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce type de demande a déjà été refusée pour d'autres propriétés;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande que la demande soit refusée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de refuser la demande de dérogation.

ADOPTÉE

2026-01-017

6.2 FORMATION DU COMITÉ DE REVITALISATION DU PARC CLÉMENT ST-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le parc Clément St-Jean pourrait bénéficier d'une revitalisation ;

CONSIDÉRANT QUE la revitalisation sera effectuée grâce à des subventions au fil du temps;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite avoir des propositions pour les choix des améliorations et faciliter le processus de levées de fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Marcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'autoriser la formation du Comité de revitalisation du Parc Clément St-Jean.

Il est de plus résolu que le Comité sera formé d'un.e élu.e et de quatre (4) citoyens.

ADOPTÉE

2026-01-018

6.3 TRAVAUX ÉLECTRIQUES DE MISE AUX NORMES – PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES (TECQ) 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Levasseur et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Règlement hors-cour ponceau
Demande d'accès à l'information
Dénonciation pour propriété dont le système septique est déficient
Déneigement des bornes fontaines
Conteneur comme base pour bâtiment
Règlement roulotte

2026-01-019

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h27.

ADOPTÉE

Mélanie Grenier
Mairesse

Marc-André Bergeron
Dir. général/greffier-trésorier

Je, Mélanie Grenier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Mélanie Grenier, mairesse